

CIRCULAIRE N° 29 / 2025 – 19 mai 2025

Objet : Historique des DDEN dans le Bas-Rhin

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues DDEN

Il aura fallu attendre 107 ans (depuis 2018). L'expression « attendre 107 ans » est née à Paris durant la période médiévale. Il s'agit d'une référence directe au nombre d'années qui furent nécessaires pour ériger la cathédrale Notre-Dame à Paris. La construction a débuté en 1163 et se serait achevée en 1270.

Le 10 avril 2025, Monsieur Nicolas Feld-Grooten DASEN du Bas-Rhin, recevait lors d'une audience au siège de l'inspection d'Académie, notre Fédération représentée par son Président Eddy Khaldi et deux DDEN de l'Union du Bas-Rhin, Marc Bouté et Didier Charrier. La Fédération, dès le lendemain 11 avril a adressé un courrier au DASEN pour formuler par écrit notre demande. Demande explicite de notre Fédération : *« Par ce courrier, notre Fédération vous demande de bien vouloir accepter d'agréer, des candidats à la fonction officielle de DDEN inscrite dans le Code de l'Éducation. Nous avons le souci de la bonne marche des écoles dans le cadre légal et local ».*

Le DASEN du Bas-Rhin nous adresse son courrier *joint*, en PJ d'un mail reçu le 16/05/2025.

Avec l'accord du Recteur d'Académie, il répond favorablement à notre demande d'agréer des DDEN dans le département du Bas-Rhin.

De fait, nous allons écrire au DASEN de Moselle dont le même Recteur du Grand Est nous accorde l'agrément de DDEN après les départements du Haut-Rhin en 2018 et celui du Bas-Rhin aujourd'hui.

CETTE NOUVELLE HISTORIQUE est l'aboutissement d'une démarche constructive depuis début 2018, relevons, entre autres, parmi les innombrables démarches depuis cette date :

- Création de nos 3 associations de DDEN en attendant nos agréments (le 16 octobre 2018 pour le Haut-Rhin par le TGI de Colmar, le 29 mars 2019 par le TGI de Metz pour la Moselle et le Bas-Rhin le 9 avril 2019 le tribunal d'IllKirch-Graffenstaden).

Nous n'avons cessé de solliciter et rencontrer les instances de l'Éducation Nationale dans les départementaux et auprès des ministres successifs ainsi que les responsables locaux des Maires et de diverses associations et syndicats des départements.



FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DDEN: partenaires institutionnels de l'École Publique et Laïque depuis 1886

La DASEN et le Préfet du Haut-Rhin nous accordaient l'agrément de DDEN le 11 octobre 2018 et un renouvellement le 8 décembre 2020 par l'arrêté portant renouvellement du CDEN. Des oppositions et des résistances nous ont contraints d'adresser un courrier au Président de la République le 8 novembre 2023. Celui-ci a renvoyé notre demande d'agrément pour le Bas-Rhin et la Moselle au Ministre de l'Éducation Nationale Gabriel ATTAL qui a transmis notre courrier au Recteur du Grand Est qui ne nous a pas répondu.

Ces non-réponses conduisaient le Conseil Fédéral à adresser un courrier à l'actuelle ministre de l'Éducation nationale Mme Elisabeth BORNE l'informant de notre décision de porter demande d'agrément des DDEN pour les départements 67 et 57 devant les tribunaux administratifs respectifs pour rupture d'égalité entre ces 3 départements de l'Est.

Nous voilà désormais avec un seul département, la Moselle où notre agrément reste en suspens. Nous allons y remédier !

Amitiés laïques et fédérales.